

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 22
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 30 janvier 2026
Date d'affichage : 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (18h55), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h46), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, COLAS Anne Marie, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (17h59)

Absents : LE FLOCH Éric, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie

Procurations : TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David,

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2026/30

Domaine et patrimoine

Occupation du domaine privé communal

Signature d'une convention de servitudes et d'une convention de mise à disposition au profit d'Enedis

(Hent Konvenant Gorec / rue Madeleine Brès – AD 285, 286 et 287)

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau public d'électricité, la société ENEDIS a sollicité la commune de Bégard afin d'obtenir l'établissement de servitudes nécessaires à la réalisation de travaux sur des parcelles appartenant au domaine privé communal, cadastrées AD 285 et AD 286, sises Hent Konvenant Gorec, et AD 287, sise rue Madeleine Brès. Il est proposé en contrepartie une indemnité forfaitaire de 75€.

Cette demande intervient dans le contexte de la construction de logements situés à l'arrière de la maison de santé.

Par ailleurs, ENEDIS sollicite l'autorisation d'implanter un poste de transformation électrique d'une emprise de 20 m² sur la parcelle cadastrée AD 286, sise Hent Konvenant Gorec.

En contrepartie des droits consentis au titre de cette mise à disposition, ENEDIS s'engage à verser à la commune une indemnité forfaitaire de 300 €, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des motifs ci-exposés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

ACCEPTTE les termes de la convention de servitudes avec ENEDIS, telle qu'annexée à la présente délibération ; prévoyant le versement d'une indemnité forfaitaire de 75€ ;

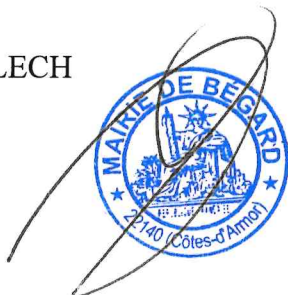
ACCEPTTE les termes de la convention de mise à disposition avec ENEDIS, telle qu'annexée à la présente délibération ; prévoyant le versement d'une indemnité forfaitaire de 300 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, et notamment les actes authentiques le cas échéant ;

PRÉCISE que l'intégralité des frais liés à l'établissement des actes sera supportée par ENEDIS.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

